

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ L'ÉVÊQUE

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le SEIZE MARS à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. MORGANT, LEPETIT, MIRGAINE, CHAUVEAU, MASSE, HAMIOT, NIAY, PAQUIER, PAVARD, DELAVAUD, TURBAN, LASSAY, TREBOUET, QUILLEVERE, HALLOIN, BEAUTRU, BOISGILLOT, SERGENT, COME, NAVARRE.

**Pouvoirs :**

- Madame Véronique GAGNEUX donne pouvoir à Mme Isabelle QUILLEVERE ;
- Mme Isabelle ROUCOUX donne pouvoir à Mme Christine MIRGAINE;
- Monsieur Jean Pierre PAPIN donne pouvoir à Monsieur Laurent COME ;
- Monsieur Philippe CHOLEAU donne pouvoir à Mme Nathalie MORGANT ;
- Monsieur Nicolas ROUANET donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre LEPETIT ;
- Monsieur Eric MENANT donne pouvoir à Monsieur Alain BEAUTRU

**Secrétaire de séance** : Mme TREBOUET

Le compte rendu de la séance du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Suite au décès de M. Guy LUBIAS, Maire de 2008 à fin 2017, un hommage lui est rendu. Une minute de silence est observée.

Madame le Maire informe de la démission de deux conseillers municipaux : Monsieur Gérard DOUARD et Monsieur Cédric JAMET  
Dont acte des membres du Conseil Municipal.

Mme Le Maire propose l'ajout à l'ordre du jour, un point supplémentaire : vote des taux d'imposition pour l'année 2023.

Accord des membres du Conseil Municipal

#### **1-VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023**

**Le Conseil Municipal, conformément à la commission des finances du 9 mars 2023 et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'allouer aux associations les subventions suivantes :**

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Montant Subvention 2023</b>
<b>Culture et loisirs</b>	
Activ'Gym	576
ADEFA	98
Association des Boutinières	111
Cénomans tambours et fifres	15
Country Anim	750
Du boucan dans les coulisses	0
Flash Music	225
Génération Mouvement	1416
Le Jardinier Sarthois	192
Randonneurs Parignéens	100
	<b>3483€</b>

<b>Maison Pour Tous</b>	
Arts plastiques MPT	1665
Bridge tarot MPT	96
Dyna Gym MPT	1144
Peinture sur soie MPT	755
Yoga Méditation Qi Gong MPT	1000
	<b>4660€</b>

<b>Sports</b>	
Aikido	700
Les Babadcools	823
Escalade	639
JAMG (Athlétisme)	171

Etoile Parignéenne	4747
J.J. SEM	1462
Karaté Shotokan parigné	440
JSP Football	4000
Parigné Art Danse	2755
Tennis de Table Club	3000
TDS Tracteur Driver Sport	391
Tennis Club	2720
Volley Club	96
Association sportive collègue	300
	<b>22244€</b>

<b>Associations sociales ou Particulières</b>	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	550
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	300
Les Restos du Cœur	500
Protection civile	1300
Familles de la Sarthe	326
La Truite Vagabonde	450
Les Amis de l'Ecole	206
UCIAP	323
Sarth'72	1167
UNC AFN SDF	100
	<b>5222€</b>

Association des Conciliateurs de Justice	200
<b>Total des subventions accordées</b>	<b>35809€</b>

\*\*\*\*

*Mme Mirgaine indique que suite à la commission des finances, une remarque a été formulée quant à l'association des randonneurs Parignéens et leur implication à la vie locale. Il est donc proposé de leur allouer 100€ au titre de leur participation à la vie locale, Accord du Conseil Municipal sur cette proposition.*

*Constat : plus de demandes formulées par les associations cette année soit 35 809€ pour l'année 2023 contre 29 274€ en 2022.*

*Mme Mirgaine rappelle les critères mis en place pour l'attribution des subventions :*

- *Nombre d'adhérents Parignéens, adhérents du territoire communautaire, ou extérieurs*
- *Valorisation pour les adhérents de moins de 18 ans*
- *Salaires pour ceux qui ont des salariés*
- *Investissements*
- *Dispositif de formations : bénévoles, joueurs,*
- *Avoirs,*
- *Investissement dans la vie locale*

## **2- DSP EAU - Avenant N° 1 avec la société STGS – modification de la formule de révision**

La hausse brutale des prix de l'énergie et des matières premières consécutive à la crise en Ukraine et à l'arrêt de 50% du parc nucléaire français, vient aggraver une tendance amorcée depuis plusieurs mois avec la reprise post-pandémie.

Le contrat prévoit une clause de révision de prix dont l'indice représentant l'énergie est le 10534763, correspondant à l'électricité tarif bleu professionnel option heures creuses.

Cet indice n'a pas évolué depuis février 2022 suite à la décision du gouvernement d'appliquer un bouclier tarifaire pour les particuliers, bouclier qui ne s'applique pas aux entreprises telles qu'STGS. Cet indice a donc vu sa variation entre 2021 et 2022 plafonnée à 4%, quand les évolutions de coût d'électricité se rapprochent plus de l'ordre de 30%.

Cet indice n'est donc pas représentatif de la réalité du marché.

Par conséquent, STGS nous a formulé la demande de le remplacer par l'indice 10534766. Cette demande a été examinée en commission des finances du 9 mars 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE DE VALIDER le remplacement de l'indice 10534763 par l'indice 10534766 et AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant N°1 avec la société STGS.**

### 3-AGORASTORE - FIXATION DU PRIX DE DEPART DES ENCHERES DE BIENS MOBILIERS

Madame le Maire expose que des biens mobiliers ne sont plus utilisés et peuvent par conséquent être cédés. Il propose pour ce faire de recourir à une mise aux enchères dématérialisée, conformément à l'avis de la commission des finances du 9 mars 2023.

Le prix de départ des enchères des biens mobiliers est fixé comme suit :

Biens à céder	Valeur estimative	Proposition - Prix de départ de l'enchère
Girobroyeur John Deere	1500€	500€
Lave main inox	40€	10€
Plan de travail inox avec évier et douchette	200€	50€
Armoire frigorifique Bonnet Biotronic RI 630	600€	50€
Hotte	50€	15€
Lave-vaisselle à capot inox Electrolux	1000€	450€
Lave-vaisselle inox avec convoyeur	3000€	800€
Plan de travail inox 1200x750x870 mm	100€	30€
Plan de travail inox 1200x580x870 mm	100€	30€
Différents Lots de vaisselle	800€	200€*
Imprimante multifonction Brother	50€	20€
Vidéo projecteur OPTOMA EP 730 H - VGA	150€	40€
TOTAL	7590€	

\* plusieurs lots séparés.

La délibération du 11 juin 2020 portant délégation d'attribution du conseil à Madame le Maire l'autorisant notamment de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la cession des biens au-delà de 4 600 € dans les conditions indiquées ci-dessus étant précisé qu'en cas d'offre inférieure, Mme Le Maire autorisera la cession.

### 4- DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après en avoir délibéré, et conformément à la commission des finances du 9 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative N01 au budget assainissement comme suit :

D 020 Dépenses Imprévues	- 220 000
D 2315 Installations, matériel et outillage techniques	+ 220 000

## 5 – Demande de subvention au titre du FIPD pour l'achat d'une caméra piéton

Dans le cadre du budget d'investissement, le Conseil Municipal a validé l'achat d'une caméra piéton pour notre policier municipal.

L'appel à projet 2023 du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) prévoit un volet sécurisation : vidéoprotection des espaces publics, sécurisation des établissements scolaires, équipement des polices municipales...)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**\*autorise Mme le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) pour l'achat d'une caméra piéton.**

**\* valide le plan de financement suivant :**

<b>DEPENSES en HT</b>	<b>RECETTES :</b>
<b>900€</b>	<b>subvention escomptée : 200 euros</b>

## 6-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Le projet de rénovation énergétique, restructuration et extension du bâtiment vestiaires-tribunes du stade de football consiste à engager des travaux qui remplissent un triple objectif :

- réhabiliter énergétiquement un bâtiment vétuste pour assurer son renouvellement tout en poursuivant un objectif d'amélioration de performance énergétique (de plus de 60%),
- restructurer le bâtiment afin de répondre aux normes de la fédération sportive concernée, aux besoins des usagers mais aussi en termes d'accessibilité,
- réaliser une extension en agrandissant le bâtiment afin d'intégrer d'un autre bâtiment (le mille club).

Suite à la validation de l'AVP, il est proposé au conseil municipal de mettre à jour le plan de financement et de solliciter sur cette base :

- L'État dans le cadre du Fonds Vert, à hauteur de 144 000 € HT, montant établi sur le montant des seuls travaux de rénovation énergétique du bâtiment existant, estimés à 191 800 € (soit 75,1% de cette enveloppe et 12,8% du montant estimatif des travaux du projet global).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :**

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>224 440,00 €</b>	<b>20,0%</b>

DETR et /ou DSIL	400 000,00 €	35,6 %
Fonds Vert	144 000,00 €	12,8%
Conseil Régional (Fonds revitalisation)	150 000,00 €	13,4%
Conseil Général (Programme grands et moyens équipements sportifs)	100 000,00 €	8,9%
Conseil Général (Dotation départementale)	105 060,00 €	9,4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 123 500,00 €</b>	<b>100 %</b>

- Autorise Mme le Maire à déposer une demande au titre du Fonds Vert,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document en ce sens,
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

\*\*\*\*

*Mme Turban indique qu'il doit y avoir un souci dans les adresses mail car son association n'a pas été conviée.*

*Mme Morgant indique que nous vérifierons.*

#### **7- REVISION DE LA TARIFICATION RELATIVE AU CAMION DE VENTE A EMPORTER**

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé les tarifs pour l'année 2023 pour les camions de vente à emporter au tarif de 215€ par trimestre.

Conformément à la commission des finances du 9 mars 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE DE modifier ce tarif comme suit : 215 euros par année au titre de l'année 2023.

\*\*\*\*

*Mme Morgant indique que lorsque nous comparons avec d'autres collectivités, nous avons un tarif important d'où cette demande de modification.*

#### **8- URBANISME – CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME PANNETIER**

Par délibération en date du 15 décembre, nous avons validé la cession auprès de Monsieur et Mme PANNETIER d'une partie de la parcelle cadastrée AB 600 pour partie et AB 621 pour partie, située 24 avenue Abel Tirand d'une superficie approximative de 30m<sup>2</sup>.

Le bornage de cette parcelle est à ce jour réalisé.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Autorise la cession auprès de Monsieur et Mme PANNETIER de la parcelle cadastrée AD N°51 pour partie d'une superficie de 26ca.
- Précise que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique et que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

#### 9-VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2023

Par délibération du 2 février 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,82 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition en 2023 comme suit :**

- Taxe d'habitation : 20%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,82 %

#### 10- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

**Les membres du Conseil Municipal prennent acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations comme suit :**

D 2023-01 : Entretien d'espaces verts - Etudes et chantiers (Approbation des conditions, du mode de passation et des entreprises à consulter)

D 2023-02 : Bail logement 10 rue Victor Croyeau (Bail conclu avec Madame THETIOT Isabelle à compter du 1<sup>er</sup> février pour un loyer 130€ mensuel)

D 2023-03 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et extension du bâtiment vestiaires-tribunes de football - Parigné l'Evêque - Avenant n°1 (marché conclu avec l'entreprise GELINEAU pour un montant de 4200€ TTC soit un montant global de 131 160€ TTC)

D 2023-04 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et extension du bâtiment vestiaires-tribunes de football - Parigné l'Evêque - Avenant n°2 (marché conclu avec les entreprises suivantes SET pour un montant de 4809.20 TTC ; Techniques et Chantiers pour un montant de 6725.86€ TTC ; Even Structures pour un montant de 2530.80€ TTC ; Gelineau pour un montant de 1776€ TTC ; Acoustex pour un montant de 356.40€ TTC)

D 2023-05 : Marché de construction de la nouvelle station d'épuration - Parigné l'Evêque annule et remplace la D2022-19 (marché confié à HYDREA pour un montant de 1 494 240€ TTC ; SYSTEME

WOLF pour un montant de 768 000€ TTC ; SADRIN RAPIN pour un montant de 925 632€ TTC ; FLECHARD TP pour un montant de 741 420€ TTC ; CERILEC pour un montant de 173 952€ TTC et OSTINATO pour un montant de 9 600€ TTC)

D 2023-06 : Marché de maintenance et entretien de l'éclairage public (lot 1) et de la signalisation lumineuse (lot2) (marché confié à GARCZYNSKI TRAPLOIR lot 1 pour un montant de 36 000€ TTC et GARCZYNSKI TRAPLOIR lot 2 pour un montant de 7 200€ TTC)

## 11- QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur Sébastien Delavaud :

« Elu local, je regrette que l'article 49 alinéa 3 de la Constitution Française ait été de nouveau utilisé aujourd'hui à l'Assemblée nationale, afin d'adopter un texte très controversé.

Il me semble que ce fonctionnement nous dépossède de nos fonctions, nuit à la motivation et à l'engagement des élus locaux ; ainsi qu'à notre devoir de représentativité. »

## 12-INFORMATIONS :

- Ce Week end : tennis de table et Brico solidaire
- Chasse aux œufs le 9 avril 2023.
- Festival de danse : A partir 27 mars jusqu'au 30 avril : exposition de street art, spectacle, expos, démos danse, cinéma...
- Cinéma mercredi prochain : « Les Tirailleurs »
- Distribution de produits attractifs/lutte contre les frelons asiatiques : le 25 mars 2023.
- 25 mars : exposition à la maison des glycines,
- Jardins familiaux : quatre jardins sont toujours disponibles.

\*\*\*\*

Séance levée à 21h31

Le Maire,

**Nathalie MORGANI**

